

Mairie de Laissac-Sévérac l'Eglise

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Jeudi 15 Mai 2025 à 20h30
Salle de la mairie**

L'an deux mille vingt-cinq, le 15 mai à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 6 mai 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de David MINERVA, Maire.

Présents ou représentés : Mme BOUSSUGE Claire, M. DA SILVA Fernand, M. DIJOLS Lionel (procuration à M. DA SILVA Fernand), Mme FOUET Françoise, Mme GALTIER Mireille, Mme LABRUNIE Audrey, M. MINERVA David, Mme PERNODAT Viviane, M. PUEL Jean-Louis (procuration à M. VALENTIN Olivier), Mme RIGAL Françoise, Mme ROUS Florence, Mme SIGAUD-VAYSSETTES Christine, M. SOLINHAC Loïc (procuration à Mme SIGAUD-VAYSSETTES Christine), M. TERRAL Sébastien, M. VALENTIN Olivier, Mme VEZINET Béatrice (procuration à M. MINERVA David), M. VIDAL Jean-François.

Excusés : Mme BILLIERES Marlène, M. LATIEULE Jean-Claude

Absents : M. MEYNADIER David

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein de l'Assemblée, Viviane PERNODAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné et accepte de remplir ces fonctions.

Délibération n° 2025-05-081

Approbation du Procès-Verbal de la séance de Conseil Municipal du 10 avril 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que de nombreux conseillers précisent ne pas avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025,

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 10 avril 2025.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de reporter l'approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2025 au prochain conseil municipal qui se tiendra en juin.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette décision.

Délibération n° 2025-05-082

Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir au Maire

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal et jusqu'au 7 mai 2025, telles que mentionnées ci-après :

2025-DEC-058	Commande prestation AMO - Aménagement du marché bovin
2025-DEC-062	Consultation et commande pour le changement de la climatisation de la salle d'animation de la Résidence Services Claude SALLES
2025-DEC-063	Consultation et commande pour des travaux de voirie à Douzoumayroux
2025-DEC-064	Consultation et commande pour des travaux de voirie à La Trémolière
2025-DEC-065	Consultation et commande pour une prestation de service pour l'aménagement de la future médiathèque
2025-DEC-072	Commande Mobilier architectural - Médiathèque de Laissac
2025-DEC-073	Commande Mobilier pour le personnel et signalétique
2025-DEC-074	Commande pour le mobilier d'accueil de la médiathèque
2025-DEC-075	Commande pour le mobilier de présentation des collections

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal et jusqu'au 7 mai 2025, telles que mentionnées ci-après :

2025-DEC-060	Accord DP 012 120 25 00020 Installation 14 panneaux photovoltaïques sur toiture SAS MONABEE
2025-DEC-061	Accord DP 012 120 25 00022 - Modification de matériau de toiture - M. Patrick VEZINHET
2025-DEC-066	Accord DP 012 120 25 00025 - Installation pompe à chaleur - M. Patrice ARAZAT
2025-DEC-071	Opposition DP 012 120 25 00016 - SCI AVENUE DU GENERAL FORESTIER - Aménagement appartement en local professionnel

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal et jusqu'au 7 mai 2025, telles que mentionnées ci-après :

2025-DEC-055	Facturation location Centre Administratif Société de Chasse Quine le 29/03/2025
2025-DEC-056	Facturation location de 10 tables et 20 bancs Mme Violette MAUREL le 29/03/2025
2025-DEC-057	Facturation location Centre Administratif BASKET BALLE DE LAISSAC Soirée Irlandaise le 22/03/2025
2025-DEC-059	Facturation location salle du RDC CAUDEVAL formation Agri le 26 mars 2025
2025-DEC-067	Facturation location Centre Administratif LAISSAC AUTO SPORT Quine le 05/04/2025
2025-DEC-068	Facturation location salle de Severac l'Eglise Mme Myriam VIDAL pour un anniversaire le 12/04/2025
2025-DEC-069	Facturation location salle du RDC AGENCE PASSAGA AG Les Marronniers le 16/04/2025
2025-DEC-070	Facturation location salle du RDC Assoc MUSIC'A LAISSAC stage de chants le 19/04/2025
2025-DEC-076	Annulation décision n° 2025-DEC-051
2025-DEC-077	Facturation location salle du RDC ADPSA12 formation le 03, 05 et 10 mars 2025
2025-DEC-078	Facturation location Centre Administratif APEL Collège Sacré Coeur Quine le 16/03/2025
2025-DEC-079	Annulation décision n° 2025-DEC-052

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil municipal et jusqu'au 7 mai 2025, telles que mentionnées ci-après :

2025-DIA-017	Vente Planchon Meynadier / CURE CECON
2025-DIA-018	Vente COUFFIN/...
2025-DIA-019	Vente Cohéritiers BOMPART/ Loïc MERCADIER

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, des membres présents et représentés :

PREND ACTE de l'ensemble des décisions telles que présentées, prises par Monsieur le Maire dans le cadre de la délibération n°2020/041 en date du 25 mai 2020 et dans le cadre de la délibération n°2022-05-073 en date du 22 juin 2022 conformément au Code Général des Collectivités Locales.

Fernand DA SILVA précise la commande des travaux de voirie à Douzoumayroux.

Françoise RIGAL présente les éléments concernant le mobilier de la médiathèque. Elle ajoute que l'établissement de devis est en cours pour l'achat de livres afin de réaliser un rééquilibrage des collections entre les documentaires, les fictions et les enfants / adultes.

Il s'en suit un échange sur la localisation de l'aménagement d'un appartement en local professionnel.

Administration générale

Délibération n°2025-05-083

Convention avec le Département de l'Aveyron pour le balayage de la voirie dans le cadre du rallye Aveyron Rouergue Occitanie

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

CONSIDERANT la proposition de convention transmise par le Département de l'Aveyron pour le balayage de la voirie dans le cadre du rallye Aveyron Rouergue Occitanie ;

Monsieur le Maire donne lecture de ce projet de convention à l'assemblée.

Après avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal

APPROUVE la proposition de convention avec le Département de l'Aveyron pour le balayage de la voirie dans le cadre du rallye Aveyron Rouergue Occitanie ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférent à la présente délibération.

Vie Associative - Animation

Bilan de l'édition 2025 de la foire expo

Monsieur le Maire rappelle que l'édition 2025 a été perturbée par le temps et que la fréquentation était forte le matin.

Françoise FOUET précise que les établissements proposant de la restauration sont satisfaits de cette journée.

Monsieur le Maire souligne l'essoufflement de ces événements partout et au-delà de Laissac.

Le conseil municipal estime le besoin de rencontrer en amont les commerçants qui ont des vitrines.

Françoise FOUET fait un retour des échanges qu'elle a eu avec des commerçants dont celui qui a rencontré des difficultés. Elle explique la méthode mise en œuvre avec d'autres commerçants.

Olivier VALENTIN fait le lien avec la rencontre organisée en début d'année avec les commerçants et les problématiques exprimées. Il s'interroge sur la nécessité de revoir l'aménagement – le plan de la foire ainsi que celui du mardi matin. Il estime que cette réflexion doit être liée à la nouvelle halle.

Françoise FOUET souligne la problématique de l'accès à l'électricité le mardi matin et rappelle que le marché de plein-vent draine une clientèle pour tous les commerces.

Monsieur le Maire revient sur l'absence de poissonnier le mardi matin et fait part de ses échanges avec un commerçant à ce sujet.

Christine SIGAUD VAYSETTES et Françoise FOUET estiment qu'il manque un peu de dynamisme à la foire.

Monsieur le Maire rappelle le volet « traditionnel », comme élément important pour de nombreuses personnes qui fréquentent ces événements.

Françoise FOUET rappelle l'essai de thématiser la foire.

Françoise FOUET et Audrey LABRUNIE estiment que le secteur autour du matériel agricole était plus dynamique que par le passé.

Monsieur le Maire salue le travail réalisé pour avoir une foire cohérente lors de la préparation et de la mise en place.

Françoise FOUET et Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la rencontre avec les commerçants non sédentaires et sédentaires en mairie le 20 mai à 13h. Elle précise passer chez tous les commerçants pour les inviter.

Mireille GALTIER s'interroge sur l'évolution du nombre d'exposants.

Finances

Délibération n°2025-05-084

Vente d'un matériel de la commune à la communauté de communes des Causses à l'Aubrac

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la collectivité a acheté en 2016 une débrousailluse auto-portée pour les missions d'entretien des espaces verts. Les pratiques et les besoins du service ont évolué et la collectivité n'a plus le besoin de ce matériel.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) ;

CONSIDERANT l'absence d'usage pour les services de la commune de ce matériel, une débrousailluse auto-portée aujourd'hui et à l'avenir ;

CONSIDERANT l'offre d'achat émise par la communauté de communes des Causses à l'Aubrac ;

Monsieur le Maire mentionne que l'offre d'achat s'élève à 7 800 €.

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des informations et délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal

DECIDE la cession et la sortie de l'inventaire de la débrousailluse auto-portée acquise en 2016 par la collectivité pour 11 675,50 € HT.

APPROUVE la proposition d'achat émise par la communauté de communes des Causses à l'Aubrac ;

AUTORISE Monsieur le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la cession de ce bien et à signer l'ensemble des pièces afférent à la présente délibération.

Monsieur le Maire laisse la parole à Fernand DA SILVA et à Jean-François VIDAL.

Ils expliquent que ce matériel a été acheté en 2016 et qu'il a été très peu utilisé. Ils ajoutent que la vente se fait à la demande des agents. Ces derniers préfèrent installer un gyrobroyeur sur du matériel.

Fernand DA SILVA ajoute qu'à cette occasion, une débrousailluse achetée il y a peu de temps et jamais utilisée va être reprise.

Résidence Services

Information concernant la tenue des séances hebdomadaires de gym

Monsieur le Maire laisse la parole à Mireille GALTIER.

Mireille GALTIER explique que pour assurer le remplacement de Jean-Pierre Kolimaga en arrêt de travail depuis début mars 2025, il a été décidé de faire appel à Sophie Nicolas, professeur de gym à Laissac au mois de mai. Ses interventions se font aux mêmes horaires, et le tarif appliqué est de 35 € par séance.

Mireille GALTIER fait part de la satisfaction conjointe tant des résidents que du personnel autour de ces interventions.

Délibération n°2025-05-085

Convention de prestation de services – Séances hebdomadaires de bien-être et de détente adaptées aux personnes âgées

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que des séances de bien-être et détente adaptées à la personne âgée sont assurées chaque semaine à la résidence services Claude SALLES. Il est nécessaire de renouveler la convention de prestation de services avec Monsieur Jean-Pierre KOLIMAGA, intervenant extérieur.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Considérant que le conseil municipal est compétent pour le renouvellement de la convention annuelle de séances hebdomadaires de bien-être et de détente adaptée à la personne âgée.

Considérant l'absence d'informations quant à la date de reprise des cours suite à une suspension au printemps 2025 ;

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de reporter la décision de renouvellement de la convention pour la tenue des séances hebdomadaires pour la période 2025 / 2026 ;

SOUHAITE bénéficier de plus d'informations pour une prise de décision éclairée.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces afférentes à cette opération ;

Sébastien TERAL s'interroge sur l'augmentation proposée.

Claire BOUSSUGE mentionne qu'il faut tenir compte de la satisfaction des résidents.

Jean-François VIDAL s'interroge sur les possibilités d'intervention de Mme NICOLAS : ponctuellement ou durablement et rappelle les questions qui se sont régulièrement posées en commission.

Mireille GALTIER précise que les résidents ont été satisfaits des séances réalisées avec Mme NICOLAS et propose de voir avec de se prononcer sur les suites qui pourraient être données.

Assainissement

Délibération n°2025-05-086

Convention pour l'évacuation de la benne de la station d'épuration de Laissac

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020/041 du 25 mai 2020, accordant au maire le bénéfice de certaines délégations prévues à l'article L 2111.22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales, et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Considérant le besoin d'évacuer régulièrement de la station d'épuration certains déchets organiques issus du lavage au niveau du foirail ;

Considérant le bon déroulement de la précédente convention au cours de l'année écoulée ;

M le Maire donne lecture de la convention établie pour la réalisation de la cette prestation pour le compte de la mairie de Laissac-Sévérac l'Eglise.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal :

VALIDE la mise à disposition d'un badge gratuitement pour effectuer les différentes pesées contre la remise d'un ticket de pesée ;

APPROUVE cette convention pour une durée d'un an ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

Fernand DA SILVA exprime la satisfaction sur ce fonctionnement. Il informe que l'entreprise qui assure l'enlèvement des bennes à changer sans changement sur la qualité et la continuité de la mission.

Cadre de vie / Travaux

Avancement sur les projets et opérations en cours

Retour de la dernière commission Cadre de vie

Monsieur le Maire remercie Sébastien TERRAL pour tout ce qu'il avait transmis pour la commission malgré son absence.

PIMS

Concernant la médiathèque, Françoise RIGAL présente le travail de conception et de mise en création du mobilier à l'appui des visuels fournis.

Monsieur le Maire rappelle que le mobilier n'est pas compris dans le marché du PIMS et qu'il fera l'âme du lieu.

Viviane PERNOTAT s'interroge sur l'origine des entreprises.

Françoise RIGAL et Sébastien TERRAL expliquent qu'elles sont aveyronnaises et implantées à Bezonnès et Druelle.

Ilot Vigarié

Monsieur le Maire présente le schéma d'aménagement des espaces extérieurs pour l'ilot Vigarié et les 5 entités spatiales construites par l'équipe programmatrice à partir des entretiens, des ateliers, des rencontres, ... que le paysagiste et la scénographe ont menés sur la commune.

Françoise FOUET salue le travail réalisé par les agents municipaux autour du puit.

Monsieur le Maire informe de la visioconférence réalisée ce jour autour de l'AMU mise en œuvre pour ce projet. Il a exprimé sa volonté de la poursuivre pour l'information des usagers sur les différentes phases / étapes et pour associer la population.

Olivier VALENTIN souligne l'importance de tenir informé les personnes qui ont déjà suivi le projet.

Halle couverte

Monsieur le Maire explique l'avancement du chantier en attente des menuiseries.

Pump track

Christine SIGAUD VAYSETTES fait état de l'avancement du projet qui aurait 2 pistes : une piste rouge et une piste bleue. Elle fait le lien avec l'équipement de Saint Geniez d'Olt et d'Aubrac.

Monsieur le Maire ajoute que pour ce type de projet la nature du terrain est importante et qu'un chiffrage se poursuit.

Fresques

Sébastien TERRAL remercie les élus pour les votes et fait un état de l'avancement de la démarche. A travers les échanges, il se construit une nouvelle proposition avec des visages sur les différents sites retenus. Les intervenants se proposent de venir sur le territoire lundi et / ou mardi prochain pour rencontrer les élus et préparer les fresques. Les horaires des rencontres sont fixés entre les élus.

Sébastien TERRAL rappelle que le démarrage de l'intervention est toujours prévu le 10 juin.

Ressources Humaines

Retour sur les recrutements en cours et les fonctionnements des services

Monsieur le Maire fait état des recrutements en cours :

- pour un poste de gestionnaire de projets : 2 candidats vont être reçus.
- pour le poste de responsable de la médiathèque : la réception des candidatures est en cours avec une dizaine déjà reçue.

Concernant le service technique, Monsieur le Maire fait part de sa satisfaction quant à la mise en place et à la communication qui se développe entre les agents.

Economie

Projet de motion n° 2025-V-01

Vœu du conseil municipal suite à la commission « Economie » de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac pour la vente d'une parcelle ZAE des Combes avec activité logistique et deux terrains de paddle

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Considérant l'ensemble des documents transmis par la communauté de communes des Causses à l'Aubrac et présentant ce projet ;

Considérant l'absence d'équipements du type paddle sur la commune de Laissac-Sévérac l'Eglise ;

Considérant le développement de cette pratique récente ;

Considérant les demandes reçues en mairie de la population et du club local de tennis en faveur de la création de terrains de paddle ;

Réunis en conseil municipal ce jeudi 15 mai 2025, les élus du conseil municipal de Laissac-Sévérac l'Eglise :

SOUHAITENT que la population de la commune et du territoire puisse bénéficier de ce type d'équipement au même titre que l'ensemble des habitants de la communauté de communes.

SOUHAITENT pouvoir répondre à une demande de la population et du club de tennis ;

ESTIMENT que la coexistence des activités de loisirs, sportives et économiques et commerciales est une réalité dans de nombreuses zones d'activité ;

DEMANDENT que l'initiative privée ne soit pas empêchée ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le vœu ci-dessus.

Monsieur le Maire laisse la parole à Sébastien TERRAL qui présente le projet et le contexte de cette consultation suite à la commission de la communauté de communes des Causses à l'Aubrac.

Fernand DA SILVA rappelle qu'il s'agit d'une initiative privée.

Florence ROUS mentionne qu'il y a une demande pour cette pratique et qu'un projet est en cours à Sainte Geniez d'Olt et d'Aubrac.

Jean-François VIDAL fait état de la problématique que soulève cette demande et des autres demandes que l'on pourrait avoir à l'avenir.

Fernand DA SILVA fait le lien avec l'autre activité professionnelle mentionnée dans le projet.

Françoise FOUET souligne la question de la destination des lots de cette zone.

Sébastien TERRAL rappelle qu'il reste des lots à vendre sur cette zone.

Olivier VALENTIN s'interroge si le lot est acheté en totalité ou partiellement.

Monsieur le Maire rappelle les attentes exprimées par le club de tennis.

Mireille GALTIER, Jean-François VIDAL, Christine SIGAUD VAYSSETTES et Monsieur le Maire citent des exemples d'activité de loisirs et sportives implantées dans des zones économiques.

Claire BOUSSUGE estime que ce projet permet de proposer un service qui n'existe pas.

Questions diverses

Information Gendarmerie

Un nouveau commandant de la communauté de brigade de Saint Geniez est arrivé en poste.

Résidence La Gallolière

Demande de création d'une servitude pour passer de la résidence au parking de « barthas » avec création d'un portillon.

Monsieur le Maire précise que les travaux et les démarches sont à la charge de la copropriété.

Jean-François VIDAL rappelle que ce parking est inondable sans système d'alerte.

Diffusion du film réalisé par Sylvie PULES

Françoise RIGAL informe de la diffusion samedi 24 mai à 18h au centre administratif du film sur l'Aveyron et le Cantal réalisé par Sylvie Pulès. Le prix de l'entrée (3 €) est reversé aux APE du territoire.

Festival du Rouergue

Mireille GALTIER fait un retour sur la préparation du Festival du Rouergue suite à sa participation à la réunion autour de la répartition des groupes. 2 groupes seront présents à Laissac : un représentant d'un pays Le Costa Rica et un groupe local. Elle rappelle la date le 9 août.

Animation à destination des seniors par le CCAS

Françoise RIGAL rappelle l'évolution pour la fin de l'année souhaitée par le CCAS et à destination des seniors. Cette animation aura lieu le 4 décembre après-midi. Avec l'appui de Département (culture et patrimoine), un intervenant faisant parti de Sirventes a été retenu. Il s'agit d'une animation autour de la soupe à l'oignon, de la musique et de l'occitan.

Françoise RIGAL précise que le CCAS a souhaité la gratuité pour les plus de 70 ans de la commune. Elle va se renseigner pour le TAD et il s'en suit un échange sur les difficultés de déplacement. Fernand DA SILVA estime qu'il faudra individuellement les inviter.

Présence de rongeurs aux Roucadels

Christine SIGAUD VAYSETTES fait état d'une population de rongeurs aux Roucadels.

Fernand DA SILVA explique qu'il faut identifier le lieu et solliciter une intervention de la FODSA.

Jean-François VIDAL ajoute qu'en parallèle il faut demander aux riverains de contrôler les composteurs et de les informer de la démarche afin qu'ils soient vigilants avec les animaux domestiques.

La séance est levée à 23h33.

